

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2017**

## RÉUNION PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2017

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes Myriam ABAD-PERICK et Marie-Noëlle MOTTARD siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h30'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 24 octobre ouverte.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Non.

M. LE PRESIDENT.- Chez ECOLO?

M. CONTENT.-. M. HODY et M. NIESSEN arrivera avec du retard.

M. LE PRESIDENT.- M. GEORGES ?

M. GEORGES.- Mme DE SIMONE.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Mme MATHELOT et Christian GILBERT arrivera avec un peu de retard.

M. LE PRESIDENT.- M. SPITS ?

M. SPITS.- M. LEJEUNE, M. ERLER arrivera en retard.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Je vous rappelle que nos travaux d'aujourd'hui sont consacrés aux réponses des Députés provinciaux aux interventions de ce lundi sur leurs compétences spécifiques.

**IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2017.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2017).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

**V.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**

**Document 17-18/001 : Budget provincial 2017 – 3<sup>ème</sup> série de modifications.**

**Document 17-18/002 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2017 – 4<sup>ème</sup> série.**

**Document 17-18/003 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2018 – Règlement général.**

**Document 17-18/004 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2018 – Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitraille ou de véhicules hors d'usage ainsi que sur les véhicules isolés hors d'usage.**

**Document 17-18/005 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2018 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.**

**Document 17-18/006 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2018 – Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse.**

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2017**

**Document 17-18/007 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2018 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement.**

**Document 17-18/008 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2018 – Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles.**

**Document 17-18/009 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2018 – Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.**

**Document 17-18/010 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2018.**

**Document 17-18/011 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2018 – 1<sup>ère</sup> série.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'ordre du jour actualisé (documents 17-18/001, 17-18/002, 17-18/003, 17-18/004, 17-18/005, 17-18/006, 17-18/007, 17-18/008, 17-18/009, 17-18/010, 17-18/011) ont été regroupés.

Nous passons aux réponses des Députés provinciaux. J'invite M. Paul-Emile MOTTARD, Député provincial - Président, à venir à la tribune pour répondre aux questions qui concernent ses compétences. Vous avez la parole M. le Député provincial - Président.

M. MOTTARD, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci M. le Président. M. le Gouverneur, Mme la Directrice générale provinciale, chers Collègues.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour la quantité et la qualité des questions qui ont été posées. Je pense si besoin était que cela représente le travail qui est mené par les services et que la richesse de cette session budgétaire nous encourage et nous motive d'ailleurs avec les différents départements à continuer à porter avec dynamisme notre savoir-faire. Je vais si vous le permettez entamer les réponses et je commencerai par la question de Mme MONVILLE relative au Tourisme.

Mme la Conseillère, vous m'interrogez sur la mise en place de la Route d'Artagnan.

Pour recontextualiser, la « Route Européenne d'Artagnan » qui relie Lupiac, le lieu de naissance du Mousquetaire, à Maastricht et inversement, avec des extensions vers l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, suivant évidemment les diverses pérégrinations de cet emblématique Gascon.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2017**

Elle a pour vocation d'entretenir sa mémoire et ainsi d'établir un lien fort entre les différents territoires traversés à cheval, par des attelages, à pied ou voire même en vélo. Il s'agit donc bel et bien de tourisme doux, lequel figure, comme vous le savez, figure en haut de la liste des thématiques porteuses défendues par la Fédération du Tourisme de la Province de Liège depuis plusieurs années.

Jusqu'à présent, l'implication de la FTPL dans ce dossier, concerne exclusivement des ressources humaines. En effet, l'Association Européenne de la Route d'Artagnan, nous a contactés dans le courant de l'année 2016 afin de coordonner la remontée d'informations à portée touristique le long du tracé de ladite route.

La FTPL joue donc un rôle de coordinatrice dans ce dossier pour tout ce qui touche notre territoire provincial. Nous sommes donc ainsi en relation avec cette association et les Maisons du Tourisme concernées, c'est-à-dire celle du Pays d'Ourthe Vesdre Amblève, celle du Pays de Herve ou celle du Pays de Liège. Il s'agit de transmettre toutes les données touristiques et techniques telles les coordonnées des maréchaux ferrants, les vétérinaires, les gîtes à proximité de manèges pour chevaux, les attractions à moins de 3 km, voilà en fait le type d'informations qui nous sont demandées, c'est sur base de ces éléments divers topos guides à l'échelle wallonne seront réalisés par l'Association.

En termes d'infrastructures, c'est un financement européen qui couvre le coût des balises à placer. Elles sont considérables puisque l'Association a estimé qu'il y aurait une balise tous les 500m sur un réseau total de 4.000 km, soit quelque 8.000 balises. La pose du balisage quant à elle, serait partiellement financée par le projet européen et par les communes.

Toutefois, le Commissariat Général au Tourisme, contacté par la FTPL, a précisé que la reconnaissance du balisage pourrait ouvrir le droit à une subvention de 80% évidemment information que nous avons relayé auprès de l'Association.

Il est toutefois important d'attirer votre attention, chère Collègue, sur le fait qu'il y a d'autres interlocuteurs qui sont concernés dans ce dossier autre que les amoureux de la Gascogne : la DNF pour tout ce qui touche aux traversées en forêt, également le SPW, sans oublier les communes pour ce qui couvre leur territoire ; pour la pose des balises.

Donc le chemin est donc encore assez long avant la finalisation de cette route culturelle, je vous propose donc Mme la Conseillère de suivre le dossier avec les équipes de la FTPL et que nous puissions éventuellement en reparler dans les prochains mois pour voir l'évolution de ce dossier.

Autre dossier qui a également mobilisé depuis non pas certains mois mais de très nombreux mois c'est l'intervention notre Collègue Eric LOMBA sur le subventionnement aux Agences Immobilières sociales. M. le Conseiller, vous êtes un « tièstu » comme on dit à Liège puisque vous revenez régulièrement sur le sujet et en tout cas, je partage avec vous les préoccupations sur les AIS puisque ce sont des valeurs que nous avons en commun, ce sont des valeurs de solidarité, d'égalité et de développement.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2017

Je suis conscient que votre question rejoint de nombreuses réflexions d'acteurs du terrain, qu'ils soient d'ailleurs politiques, administratifs ou actifs dans le monde associatif.

Vous l'avez dit hier, cette thématique s'inscrit dans une réflexion plus large qui a été entreprise dans le cadre de notre politique supracommunale.

En effet, cette politique du logement – d'aucuns d'ailleurs voudraient voir disparaître des préoccupations provinciales – est indissociable des vastes chantiers entrepris au sein de Liège Europe Métropole avec l'ensemble des 84 communes de notre Province.

Dès lors votre précédente question date de 2015 et je vous avais fait part d'un sentiment personnel relatif à l'engagement que devrait prendre la Province afin de soutenir les Agences Immobilières Sociales dans le cadre clair et légitime de la Supracommunalité.

Et vous rappeliez à juste titre les efforts consentis par la Province – c'est-à-dire avant 2014 – dans le subventionnement puisque à l'époque il y avait 7 AIS qui étaient reconnues maintenant je pense que nous sommes à plus de 12 et que régulièrement de nouvelles agences se créent.

Dès lors, notre province compte aujourd'hui 1.424 logements mis à disposition par les AIS, ce qui représente une augmentation de 103 logements par rapport au 1er janvier 2016.

Ces éléments sont clairs : le modèle de l'AIS fonctionne et rencontre les attentes des différents interlocuteurs et notamment les Communes.

C'est pour cette raison que je souhaite organiser dans les prochaines semaines une réunion de consultation avec les responsables des douze AIS reconnues en province de Liège afin de travailler sur un projet qui puisse peut-être rencontrer les attentes de chacun.

Dans un deuxième temps, je veillerai à ce que ce point puisse s'inscrire dans les travaux de Liège Europe Métropole, à court terme, et donc qu'une décision puisse être prise par son Assemblée générale, en vue de financer ce projet de Supracommunalité.

Je voudrais conclure sur ce point en insistant sur la plus-value à rétablir, selon des modalités nouvelles évidemment, ce type de subventionnement en direction d'une politique du logement. La Province se concentre sur un projet global qui fait et fera sa force : la cohésion et la cohérence territoriale au service des Communes et des citoyens, projet qui se traduit par des actions ciblées découlant de la réflexion en cours.

Notre collègue Julien MESTREZ a, si vous me permettez cette image, sauté dans la roue hier suite à votre intervention puisqu'il a abordé les coopératives à finalité sociale. M. le Conseiller, nous avons pris note de sa réflexion et nous allons lancer le chantier de la réflexion.

J'enchaîne avec la question relative à la Supracommunalité de Vinciane PIRMOLIN. Permettez-moi, Mme la Conseillère provinciale, un bref historique de la démarche pour répondre à la question qui fait quoi et dans la démarche sur développement territorial.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2017**

C'est dès 2012, qu'une étude préliminaire a mis en exergue l'intérêt de réunir les Elus et l'ensemble des forces vives pour expérimenter de nouveaux outils de développement territorial selon un système à double échelle : l'échelle des arrondissements et l'échelle provinciale.

L'objectif était de nourrir le schéma provincial des études déjà menées au niveau des arrondissements et de mettre en cohérence, première fois que je l'utilise, je vais l'utiliser plusieurs fois, voire de les compléter, à l'échelon provincial. Et donc, dès 2013, c'est Liège Europe Métropole qui a invité les différentes Conférences d'Elus du territoire à s'inscrire dans une démarche de réflexion territoriale que nous avons fixée à l'horizon 2040.

La Conférence des Elus de Meuse-Condroz-Hesbaye est la première à s'être lancée dans l'exercice et elle a été suivie par la Conférence de Liège Métropole.

Cette dernière souhaitait principalement se doter d'un document renforçant le volet « développement territorial » du Plan urbain de mobilité antérieur.

Les Conférences des Elus germanophones et de la Région Verviers ont également engagé des réflexions sur ces thématiques mais celles-ci ne font pas l'objet d'un schéma en tant que tel. Ces Conférences préfèrent capitaliser sur les travaux en cours au niveau de Liège Europe Métropole.

L'objectif de cette étude est de développer une vision plus macro du développement territorial et de la mobilité sur l'ensemble de notre territoire provincial.

Le schéma provincial, comme les travaux menés par les Conférences des Elus, se nourrit de la connaissance de terrain des Elus et s'assure de la cohérence des différentes initiatives à échelle plus globale.

En effet, il permettra de faire connaître les volontés de notre territoire, dont l'assise provinciale permet d'atteindre le seuil du million d'habitants, seuil dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Développement Territorial wallon mais un seuil, vous le savez qui est demandé par les instances européennes.

Concernant l'arrondissement de Huy-Waremme, les centralités qui ont été définies et la carte des vocations du territoire ont été intégrées au Schéma de Développement territorial provincial. Ça c'est quelque chose qui est fait.

Pour l'arrondissement de Liège, les ambitions territoriales présentées dernièrement ont été intégrées dans les travaux menés également par LEM, et donc je vais attirer votre attention sur quelques points sans être exhaustif : un ; la volonté de rééquilibrer la croissance démographique entre la ville-centre et ses deux couronnes ; deux ; la volonté de s'inscrire dans un processus volontariste de régénération des friches industrielles. Cet objectif est entièrement soutenu par le territoire provincial. Trois ; la volonté d'engager le territoire dans la transition écologique, notamment en promouvant une agriculture locale et durable. Cet enjeu concerne l'ensemble du territoire provincial et des synergies entre les territoires sont bien sûr imaginées. Quatre enfin, la volonté de faire des pôles gares des lieux privilégiés de l'installation de plus de services, plus de commerces et aussi, et c'est très important, de plus de logements. Cet enjeu

## SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2017

est entièrement partagé et prépondérant en province de liège qui a la chance de disposer sur tout le territoire d'un réseau ferroviaire dense et ça je pense que vous le savez très bien.

Une des principales tâches donc du Schéma Provincial, qui est actuellement en cours, et je pense que nous aurons l'occasion d'en parler dans cette assemblée bien sûr, est de proposer une répartition de la croissance en logements sur le territoire provincial qui soit équilibrée et soutenable du point de vue de la mobilité. Ceci explique pourquoi les différentes démarches menées en parallèle ne sont pas finalisées en même temps.

Concrètement, comment cette imbrication se met-elle en place puisque c'était un peu l'objet principal de votre réflexion. Les allers-retours entre les démarches sont nombreux : des ateliers du territoire sont organisés à chaque étape du processus et tous les Elus sont invités à s'exprimer et des contacts fréquents entre les différents bureaux d'études ont été organisés pour uniformiser bien sûr les données.

Concernant ce que vous appelez le schéma d'arrondissement de Liège, mené par Liège Métropole, je tiens à vous faire remarquer que ledit schéma présenté dernièrement lors d'une soirée à laquelle j'ai également participé, n'est pas encore approuvé par les communes de l'arrondissement de Liège.

Quant au schéma provincial, il participera in fine à la mise en route d'une stratégie de projets organisés sur des zones où la frontière de l'arrondissement est dépassée par la valeur intrinsèque du dossier.

Ces zones sont d'ailleurs reprises dans le Pacte, approuvé, aujourd'hui, par 82 conseils communaux.

J'espère ainsi vous avoir convaincue de la cohérence de l'action provinciale en la matière et donc je vous invite à bientôt découvrir le résultat des derniers ateliers de réflexion du mois de septembre.

J'étais assez long mais je voulais être le plus complet possible pour ce dossier qui me semble très important.

M. LEJEUNE m'interroge sur l'Euregio et la dynamique provinciale mise en œuvre dans ce cadre.

Ces dernières années, la Province de Liège a développé et accentué et même entretenu des liens forts avec ses partenaires de l'Euregio Meuse Rhin que sont le Limbourg Belge et Néerlandais ainsi bien sûr que la partie allemande. Je vois régulièrement mes Collègues et nous travaillons ensemble sur de nombreuses thématiques. La Cellule Fonds européens est notamment chargée de suivre ces contacts et d'envisager les synergies communes.

C'est ainsi que de nombreuses collaborations ont pu voir le jour dans différents secteurs et je peux vous dire avec le Gouverneur avec qui je siège dans les instances de l'Euregio que nous sommes assez présents régulièrement et actifs notamment pour être attentifs aux dossier qui ont été déposés et je voudrais en remettre quelques-uns en évidences : avec le Département

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2017**

Formation : des stages et travaux pratiques multidisciplinaires et transfrontaliers pour les élèves du secondaire et des modules d'apprentissage adaptés aux PME eurégionales ; avec les Département de la Santé et des Affaires sociales où la collaboration dans le cadre du soutien de la politique de Santé publique dans l'EMR. Le projet Pierre et Numérique avec le Musée de la Vie wallonne et le Château ô combien cher, de Jehay, je ne dis pas que le château est cher, je dis ô combien il nous est cher évidemment, qui vise à la mise en valeur du patrimoine en Grande Région ou bien même la Fédération du Tourisme qui s'investit et vous y avez fait allusion dans votre intervention sur des projets notamment sur la marque Ardenne et le Tourisme de mémoire. Et je ne voudrais pas passer sous silence les services agricoles et développement durable pour la promotion de la biodiversité et le partage des expertises.

Ceci, dites-vous bien, n'est qu'un éventail des collaborations qui ont pu se concrétiser avec nos amis transfrontaliers. Les budgets alloués à ces projets étant soutenus par différents niveaux de pouvoir la charge provinciale est souvent limitée à une moyenne de 20 % pour l'ensemble des projets.

Et donc, nous souhaitons, M. le Conseiller, poursuivre dans cette dynamique qui correspond à la volonté de mener des projets en synergie avec des partenaires transfrontaliers.

J'en arrive maintenant aux questions relatives à la Culture. Et en amorce à mes réponses, je voudrais rebondir sur l'intervention de Dominique DRION sur la lecture publique.

Ma Collègue Muriel BRODURE tout à l'heure répondra bien évidemment à la question mais je me dois aussi de vous rappeler l'engagement important de la Province dans cette matière. La lecture publique est un enjeu majeur de la politique culturelle provinciale avec les nombreuses actions menées au niveau de la médiation de la bibliothèque des Chiroux, le développement du bibliobus, le projet ALEPH qui réunit plus de 50 communes. Je suggère, cher Collègue, d'aborder ce point précis lors d'une prochaine commission qui sera organisée dans les prochaines semaines.

M. CLOSE-LECOCQ m'interroge lui plus précisément sur le crédit de transfert dédié à la Culture. Et effectivement, ce crédit, le 501 comme on dit dans notre jargon administratif, n'a pas beaucoup évolué ces dernières années et le montant inscrit au budget 2018 est identique à celui de l'année passée vous l'avez signalé à la tribune.

Toutefois, vous n'êtes pas sans ignorer que le Collège provincial a, en 2010, souhaité mettre en exergue des actions supracommunales et à l'époque, nous avons créé le 515 qui a été alimenté de 95.000 en 2010. Ce montant a été porté à 200.000 euros en 2011 et cela ne vous aura pas échappé, que il a été augmenté l'année passée de 200.000 à 300.000€ donc c'est là où on retrouve l'effort au niveau culturel.

Ces subsides sont octroyés à des opérateurs culturels, des communes, des bibliothèques, des artistes toutes disciplines confondues ou des organismes d'éducation permanente qui œuvrent à des projets ayant à la fois une dimension culturelle bien sûr mais également supracommunale.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2017

J'embraye directement sur la question de Pierre ERLER concernant le critère d'extension de territoire dans le décret relatif aux centres culturels.

En effet, parmi les différentes actions déployées par les Centres Culturels, la Province de Liège sera attentive à ceux dont l'extension de territoire est reconnue. Pour rappel, la Ministre a annoncé qu'aucuns budgets prévus par le décret en la matière ne pourraient être dégagés pour l'extension de territoire. Je pense qu'il faut en prendre acte.

Donc dans ce contexte, nous avons décidé d'offrir la possibilité aux centres culturels faisant valoir l'extension de territoire d'introduire une demande de subside complémentaire qui sera octroyé sur l'enveloppe que je viens d'aborder en répondant à notre Collègue LECOQ, le 515 donc les subsides des actions à caractère supracommunal.

M. ERLER, vous m'interrogez également sur le Grand Théâtre de Verviers. Comme vous l'avez mentionné M. le Conseiller, la Province s'est déjà prononcée en faveur d'un subside supracommunal d'un montant d'un million d'euros pour le projet de rénovation du Grand Théâtre de Verviers. Et j'ajouterai que cet effort a été consenti sans que nous disposions d'un projet extrêmement défini ni d'une affectation définie du bâtiment.

Il me semble donc important de rappeler que ce projet, comme tous les autres d'ailleurs, a suivi un cheminement précis, comme tous les autres d'ailleurs, afin de recevoir un subside supracommunal de la part de notre Conseil provincial.

En effet, ce dossier a tout d'abord été proposé par la Ville de Verviers à la Conférence d'arrondissement de Région de Verviers pour aboutir sur la table de Liège Europe Métropole et sur sa proposition, notre Conseil a statué et pris position sur l'octroi de subside.

Toute nouvelle décision portant sur un subside supracommunal potentiel doit dès lors à nouveau respecter ce même schéma.

Par ailleurs, la Province se devant de respecter ces décrets régionaux en matière de Patrimoine, ce projet recevra également une deuxième aide provinciale, c'est celle qui est éligible aux travaux du Patrimoine qui est dans la besace de mon Collègue André Denis.

Enfin, pour ce qui est d'une subvention culturelle complémentaire aux deux précédentes, il faut savoir qu'à ce jour, l'étude de programmation et de faisabilité architecturale technique et financière, je pense, est toujours en cours et que la Ville devrait introduire auprès de la Direction des Infrastructures culturelles de la Fédération wallonne une note d'intention culturelle défendant son projet de Carrefour des musiques. Je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler prochainement puisque les autorités verviétoises ont souhaité me rencontrer à ce sujet et donc, je pense que la réflexion est toujours en cours et donc, affaire à suivre.

Je terminerai par la question de Rafik Rassaa. M. le Conseiller, votre question doit s'envisager de manière bien plus large !

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2017**

L'avenir des Provinces, voilà la question que nous devons poser. Je pense qu'avant d'envisager une consultation populaire, il faut savoir ce que nous souhaitons, nous Province, et ce que souhaite la Région wallonne à notre égard !

Je sais que les consultations populaires pour l'instant ont le vent en poupe dans notre actualité politique mais enfin, vous ne proposez pas la cessation de la province de Liège.

Ce que je souhaite c'est avoir une vision claire et objective de ce que seront les Provinces.

Ce que je peux vous dire c'est que l'Association des Provinces Wallonnes a lancé depuis de nombreuses semaines et bien avant la crise politique qui a frappé le Parlement et le Gouvernement wallon, de lancer une étude sur cette réflexion. Cette étude a été confiée à un professeur d'université que vous connaissez bien puisqu'il est liégeois qui est Christian BERHRENDT.

Et donc, quel est le niveau de pouvoir pertinent pour s'occuper des matières dont s'occupe la Province ? Et si elles disparaissent, qui est capable de reprendre ces matières ? Qui est capable de répondre aux mêmes services ? Qui est capable de rencontrer les mêmes attentes du terrain ? Voilà les questions qui sont posées avec une question qui est stratégique et essentielle : quel est et quel sera le financement de l'institution provinciale ?

Pas plus tard que vendredi prochain, la Ministre de tutelle rencontrera les présidents des Collèges provinciaux pour aborder la question de la méthodologie de la réflexion et je pense, Cher Collègue, que les futures élections provinciales de 2018 auront probablement sur la table des candidats et des différentes formations politiques, la question de l'avenir de notre institution et de voir comment chacun la voit demain. Je pense que la consultation populaire, c'est là qu'elle se fera.

Merci beaucoup.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Député provincial - Président.

M. MOTTARD, Député provincial – Président. – J'espère que je n'ai pas été trop long.

M. LE PRESIDENT. – Non. Sans souci. J'invite peut-être Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente, à se préparer à répondre aux nombreuses questions.

Mme FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente (à la tribune).- Merci M. le Président.  
Chers Collègues,

Je voudrais tout d'abord remercier M. GERARD pour ses trois questions sans lesquelles je ne serais pas ici, à la tribune, cet après-midi. Donc, André, merci encore pour l'intérêt porté aux matières Social et de Santé.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2017

Alors, je vais commencer par la question que tu as posée, je sais qu'elle en intéresse d'autres, je regarde Marie MONVILLE, par rapport au Centre médical hélicoptéré de Bra-Sur-Lienne.

Vous le savez, depuis que j'ai repris la compétence Santé en 2015, je n'ai cessé d'être attentive à la situation du Centre médical.

Je me suis rendue sur place et ai pu faire connaissance avec les missions, c'est important, de l'ASBL, son personnel et ses dirigeants.

Je voudrais vous rappeler qu'à ce jour, l'intervention cumulée en faveur du Centre médical hélicoptéré s'élève à pas loin d'un 1.100.000 €. De plus, le subside annuel de 52.000 € est pérennisé à travers une inscription nominative au budget, ce dont, vous vous imaginez, peu d'institutions peuvent se prévaloir.

On peut donc dire que la Province de Liège est un partenaire de soutien public de premier rang !

Puis, nous le savons, dans le secteur médical comme dans d'autres, l'intervention des pouvoirs publics est forcément insuffisante puisqu'elle doit se porter sur le plus grand nombre et diviser ainsi ses ressources.

C'est la raison pour laquelle, ces dernières années : nous avons soutenu le Centre Médical Hélicoptéré au travers d'actions visant à booster ses recettes. Plus de 50 % d'entre elles proviennent de la vente de cartes d'affiliation, nous avons pris en charge des dépenses telles que, la traduction du site internet en allemand, l'impression et l'envoi de folders. L'objectif étant clairement de couvrir une partie des coûts du plan d'actions développé dans le but d'augmenter le taux de pénétration et d'affiliations en province de Liège.

Nous avons également accordé un subside relatif à l'acquisition d'un monitoring défibrillateur adapté à la mobilité, 20.600 €, correspondant aux 2/3 du montant demandé ont ainsi été octroyés. Le tiers restant étant pris en charge par la Province du Luxembourg.

Pour 2017, outre le subside annuel de 52.000 €, aucune demande particulière n'a été enregistrée.

Cependant, grâce à mon collègue André DENIS, je peux déjà vous dire qu'un montant de 20.000 € est inscrit au budget des infrastructures aux fins de financer un système d'éclairage au sein de différentes communes à la situation géographiquement pertinente, pour permettre ainsi d'augmenter le nombre de sites où l'hélicoptère peut atterrir en toute sécurité. Il est évident que cette initiative permettra de renforcer l'efficacité de l'intervention de l'hélicoptère qui pourra ainsi se poser au plus près des citoyens en situation d'urgence absolue.

Enfin, l'ASBL de Bra-Sur-Lienne est un service d'aide médicale urgente par hélicoptère qui évolue dans un cadre de fonctionnement expérimental. De ce fait, il ne peut bénéficier d'une subvention officielle, à l'instar d'autres services de secours et de réanimation par voie routière qui eux, sont reconnus.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2017**

Des contacts seront utilement pris afin de sensibiliser l'autorité fédérale à la pertinence de cet outil vital bien sûr à bon nombre de citoyens, et principalement situés dans les zones les plus reculées de la province de Liège et, de notre pays, essentiellement la province de Luxembourg.

Je reste focalisée sur vous, M. GERARD.

Vous le soulignez, par rapport à votre question sur l'implantation d'Openado en milieu rural, l'idée de décentralisation du service Openado via nos antennes a pour objectif non seulement de couvrir le territoire le plus large possible, mais aussi et surtout de ne pas nous concentrer sur les Villes, petites ou grandes... ce qui nous guide en réalité c'est la concentration d'offre scolaire pour permettre l'accessibilité à nos services au plus grand nombre.

Parallèlement, croyez bien que les jeunes provenant des zones très rurales restent une réelle préoccupation. C'est d'ailleurs en ce sens que ce sont développés les Openado de Welkenraedt et de Saint-Georges.

Très concrètement, les zones non couvertes aujourd'hui sont : la zone Basse-Meuse, les Cantons germanophones, la zone Condroz, la partie sud de la région Ourthe-Ambève et le sud de l'arrondissement de Verviers. Sachant qu'en plus des 10 antennes délocalisées existantes, nous poursuivons la réflexion sur différents lieux tels que Visé, Eupen, Malmedy et Ouffet... Vous constaterez que les Openado en construction concernent 4 de ces 5 territoires délaissés jusqu'à présent.

Cela étant, et en toute transparence, deux obstacles sont apparus. Du côté des cantons de l'est, le Ministre de la Famille, de la Santé et des Affaires sociales, M. Antonios ANTONIADIS, a clairement exprimé qu'il ne s'agit pas là, pour lui, d'une priorité actuellement. Ça a le mérite d'être clair.

Quant à la région sud de l'arrondissement de Verviers, il apparaît que trois services de la région restent opposés à l'implantation d'un Openado dans la zone sud et ce, malgré les nombreuses réunions tenues selon notre méthodologie de travail... Selon ses trois services, une antenne de proximité n'apporterait aucune plus-value à ce qu'ils offrent déjà. Je rappelle que l'associatif s'est fédéré en réseau pour couvrir les champs de compétence non représentés, et les délais de prise en charge et/ou d'accompagnement temporaire des jeunes sont visiblement suffisamment rapides.

Bref, fidèle à l'esprit qui nous anime et qui nous animera toujours, il n'entre pas dans les intentions de la Province d'aller proposer ses services de manière concurrentielle et non souhaitée.

J'ajoute que notre projet pilote de Maison de l'Adolescent en collaboration avec le secteur de l'Aide à la jeunesse et le Ministre Rachid MADRANE, reste une porte d'entrée supplémentaire pour le jeune et peut constituer une réponse adaptée, notamment pour des situations complexes qui touchent à plusieurs problématiques et nécessitant un suivi interdisciplinaire. Pour pallier les difficultés de mobilité du jeune, l'équipe de la Mado dispose, depuis peu, d'un véhicule qui peut l'aider dans ses démarches. Cela étant, en ce qui concerne l'aide à domicile, il convient tout de

## SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2017

même de soulever que dans de nombreuses situations que nous rencontrons, très souvent liées à une problématique familiale complexe, l'intervention à domicile ne nous semble pas opportune... l'utilisation d'un lieu plus « neutre » pour ce type de prise en charge reste donc plus appropriée.

M. le Conseiller, Cher André, tu le sais, la période de crise aigüe, surtout lorsqu'elle est en lien avec une problématique de santé mentale est éminemment sensible et délicate à traiter. Ce type d'aide ne fait d'ailleurs pas partie de nos missions. Ce sont les équipes mobiles du REALISM, Réseau enfants adolescent en santé mentale sur la province de Liège, qui interviendront en cas de crise aigüe... elles sont bien plus adaptées à ce type de prise en charge et peuvent intervenir à domicile dans le cadre d'une mission spécifique « soins de crise ». Dans d'autres situations, plus en lien avec des problématiques de relations familiales, les services de l'Aide à la Jeunesse et notamment le SAJ, que tu connais particulièrement bien également, peuvent aussi être sollicités. Enfin, pour les situations de crise les plus impérieuses, il convient toujours généralement de s'adresser aux services des urgences psychiatriques des hôpitaux.

J'ajoute que le développement de l'application Helpado qui a déjà été évoqué en commission. Il s'agit d'un dispositif numérique d'aide à l'évaluation du degré du mal-être chez l'adolescent en souffrance permettra, lui aussi, d'apporter une réponse rapide à une crise aigüe pour les professionnels psycho-médico-sociaux et puis, pour tous les autres besoins en termes de souffrance chez les jeunes de nos campagnes, plus isolés et qui manifestent une difficulté à passer la porte, des projets ambulatoires ont vu le jour, dans notre champ de compétences... Nous avons en effet externalisé l'Openado, grâce à un Openbus qui fait partie intégrante de l'offre de services proposée dans le cadre de la campagne TIP TOP et qui consacre donc une partie de ses actions à la santé mentale positive en suscitant la réflexion chez les jeunes et leurs parents autour des difficultés de la vie qu'ils peuvent rencontrer. L'idée est bien de permettre aux personnes qui éprouvent des difficultés à formuler une première demande ou à se déplacer d'avoir accès à une première écoute et à une orientation vers les services provinciaux et/ou associatifs locaux utiles.

Enfin, M. le Conseiller, vous m'interrogez par rapport au devenir du CPD. En mars dernier, vous m'interrogez déjà sur ce sujet. Vous êtes tenace.

Dans mon intervention, je vous faisais part d'une avancée majeure, à savoir qu'un périmètre d'accord entre les équipes médicales d'ISoSL/Lierneux et l'Openado avait été engrangé mais qu'il restait, et j'ouvre les guillemets, puisque c'est ce que je vous répondais alors, « néanmoins beaucoup à faire et des questions importantes à trancher, notamment la question de l'intervention financière éventuelle de la Province dans la construction d'un tel projet. », et je ferme les guillemets.

C'est bien cette dernière question qui a fait en sorte que le projet est resté à quai jusqu'à ce jour. En effet, dans le projet de convention portant sur la création d'une « Clinique pour adolescents » déposé sur la table par ISoSL, l'intervention financière était calculée sur base du delta qui devait être dégagé entre les avances de trésorerie délivrée par la Province, sur base de la Convention de 2012 relative à la reprise des activités du CHS par ISoSL, le delta entre ce montant et la réalité du déficit réellement subi par cette dernière. Si 2013 et 2014 dégageaient un important delta, force est de constater que le déficit de l'Accueil de Lierneux dans les comptes

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2017**

de l'Intercommunale n'a cessé de croître au point d'avoir été multiplié par 6 entre 2014 et 2016 et de recouvrir complètement les avances de trésorerie consenties par la Province. En clair, il n'existe plus aucune marge pour financer le projet, à moins d'imaginer évidemment une nouvelle intervention spécifique de la part de la Province, ce qui ne peut raisonnablement se concevoir aujourd'hui.

Par ailleurs, revenant sur votre souhait de réduire l'intervention provinciale dans le déficit de Lierneux, je me dois de vous préciser qu'il s'agit ici du résultat de la Convention de 2012 laquelle ne peut être considérée comme une forme de subside et que cet accord ne prévoyait pas spécifiquement la création d'une section adolescente, mais bien la poursuite « d'un projet d'institution spécifique dans le contexte global de la politique de la santé mentale ».

Dans tous les cas, ISoSL respecte la lettre de l'accord.

Nous avons fait le choix d'attendre la présentation des comptes 2016 de l'intercommunale avant d'entamer toute autre démarche. Ce compte, présenté lors de l'assemblée générale de l'intercommunale qui s'est tenu fin juin, à confirmer, comme je le soulignais, l'impossibilité de dégager les moyens financiers nécessaires. Nous sommes à nouveau en contact avec le CHS et une réunion devrait se tenir dans les prochaines semaines pour envisager la suite à donner à notre projet.

Je ne manquerai pas, vous vous en doutez, au minimum lors de notre prochaine commission.

Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Mme la Députée provinciale Vice-présidente.

J'invite maintenant M. Robert MEUREAU, Député provincial, à venir à la tribune pour répondre aux questions qui concernent ses compétences en dehors évidemment du budget.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- M. le Président, M. le Gouverneur, chers Collègues.

J'ai pointé trois questions lors de la séance d'hier qui m'étaient adressées et la première, je m'en suis expliqué avec Mme MONVILLE, revêt un aspect budgétaire dont il m'étonnerait qu'on ne m'en parle pas encore un tout petit peu demain donc, cela fera partie des réponses que j'apporterai lors de notre réunion de jeudi.

Une autre question m'a été posée par Mme la Conseillère provinciale Virginie DEFRANG-FIRKET, et elle s'intéresse particulièrement aux activités de l'Académie provinciale des Sports à destination des seniors.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2017

Depuis juin 2017, nous menons une opération pilote, pilote parce que c'était un essai pour s'adresser aux personnes de plus de 50 ans qui seraient intéressées par le sport, l'Académie des Seniors, on peut l'appeler des juniors vétérans, par exemple, c'est plus sympa.

Alors, le Service des Sports donne ainsi l'opportunité à ce public de découvrir le golf mais aussi deux autres disciplines telles que le jogging et la gymnastique douce, belle occasion de mieux connaître ces sports à travers des ateliers et de défis ludiques.

En golf, par petits groupes et une fois par semaine, il est proposé une initiation à cette discipline dans les installations du Golf de Bernalmont. Et cette initiative, je répète pilote, rencontre un franc succès à tel point et vous l'avez relevé, puisqu'il nous a amené, le Service des Sports en tout cas, a constituer une liste d'attente et qui dit attente qui désagrément et donc, il faut essayer de résoudre ce problème.

En regard de cette demande importante émanant des seniors, nous avons la volonté dès mars 2018, de développer ces initiations au golf dans les trois arrondissements de notre province.

Et à cet effet, le Service des Sports a déjà pris des contacts avec divers sites de golf, je pense à Wanze, je pense à Avernas, je pense à Pepinster et à Henri-Chapelle, en plus de Bernalmont bien entendu.

D'autre part, en 2018, je vous confirme que l'Académie Seniors proposera de nouvelles disciplines, à savoir : la marche nordique, le net-volley, la self-défense, le tennis de table et l'hébertisme.

Suivant la discipline choisie, elle pourra être pratiquée dans les divers arrondissements de notre province en fonction des particularités et du sport et géographique bien entendu.

Soulignons que ce volet senior bénéficie d'une approche pédagogique particulière puisqu'elle réside avant tout dans une individualisation de la pratique sportive. Chacun exerce donc son sport selon ses possibilités et à son rythme.

L'objectif final évidemment est d'inscrire le junior vétéran dans une pratique sportive pérenne, et donc si possible par l'affiliation à une association sportive.

J'aurai évidemment l'opportunité de vous revenir lors de différentes réunions de commission sur l'évolution de ce dossier.

L'autre question qui concernait les attributions en matière de sports m'a été adressée par M. le Conseiller et ami Christian GILBERT qui m'interroge sur le devenir des conventions de la Province de Liège, entre la Province de Liège et ASO ou PSO, Performance Sport Organisation ou Amaury Sport Organisation, donc qui sont des noms bien connus et liés évidemment à l'organisation des Classiques ardennaises que sont d'une part, la Flèche wallonne et d'autre part, Liège-Bastogne-Liège.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2017**

Tout d'abord, je ne pense pas qu'il est encore nécessaire de souligner que ces Classiques ardennaises font partie du patrimoine sportif de la province de Liège certes mais du cyclisme mondial sûrement. Il suffit de consulter le palmarès pour voir que les noms de ceux qui y ont participé se reproduisent dans des événements mondiaux, de grande renommée, et ce n'est pas à un M. Gilbert que je dois rappeler cela.

Outre leur intérêt sportif, ces événements bénéficient évidemment d'une couverture médiatique très importante et donc des retombées, qu'elles soient économiques ou autres très importantes pour notre région, notre province singulièrement et je rappelle que c'est là un spectacle sportif de haut niveau à l'accès totalement gratuit, ce n'est pas inutile de le rappeler.

Je rappelle ici qu'ASO notamment, puisque ce sont les mêmes personnes qui s'occupent des deux organisations, est un partenaire historique de la Province depuis 1993, c'est le moment où Liège-Bastogne-Liège a été organisé par eux puisqu'au auparavant c'était directement par le Pesant Club Liégeois qui est toujours concerné par l'organisation puisqu'il est propriétaire de la licence d'organisation.

Et évidemment, comme les deux fois 6 ans qui viennent de se passer, on souhaite évidemment pérenniser ce type d'organisation, on comprend que des événements d'ampleur mondiale ne peuvent pas s'improviser d'année en année et donc laisser les organisateurs, qu'ils soient liégeois ou qu'ils soient les deux associations dont j'ai parlé, dans l'inconnue pour une programmation. Donc, je reviendrai très probablement vers vous le plus rapidement possible. Nous espérons pouvoir rencontrer les responsables d'ASO et de PSO très prochainement pour nous adresser à eux pour une organisation au cours des 6 années, ça veut dire 2019-2024 et l'occasion de répondre à cette question c'est de vous dire la volonté du Collège d'aller dans ce sens, en rappelant évidemment et bien justement que ce partenariat nous a permis par le passé donc j'espère encore dans le futur, qu'il soit proche ou à moins terme, et bien de se rendre compte, que quand le Tour de France, pas chaque année, parce que nous n'en n'aurions pas les moyens, mais quand il passe ici dans la zone, comme on dirait, et bien c'est l'occasion peut-être qu'il s'arrête en province de Liège, c'est jusqu'ici en tout cas chaque fois un événement qui est reçu positivement par l'ensemble du monde sportif et de la population en général.

Voilà l'état de la question. Je ne peux pas m'avancer plus loin bien entendu dans une réponse à l'occasion de ces travaux budgétaires.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Député provincial, M. MEUREAU. J'invite maintenant M. DENIS à venir à la tribune pour répondre aux questions qui lui ont été posées.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci M. le Président. Chers Collègues, Mesdames et Messieurs également qui vous vous trouvez là-haut pour nous écouter.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2017

Je tiens tout d'abord, Chers Collègues, à vous remercier pour vos questions tant sur l'environnement et les infrastructures que sur l'agriculture, matières qui, comme vous le savez, me tiennent à cœur.

Pour dire vrai, au vu de notre Commission de mardi dernier où seuls deux conseillers provinciaux de la minorité étaient présents et n'ont d'ailleurs posé aucune question sur le projet de budget 2018, je pensais avoir perdu l'intérêt que vous me manifestez chaque année lors de cette session au vu du grand nombre de questions que vous me posez. Mais avec 10 questions hier, me voilà finalement rassuré !

Vous me donnez ainsi l'occasion de vous rappeler certaines actions que notre Province mène sur notre territoire. Vous verrez que je vous répondrai en faisant intervenir, ensemble, divers éléments issus de mes différents Départements car de nombreux sujets mêlent d'eux-mêmes plusieurs compétences. Cette optique de travail en parfaite concertation nous semble opportune et nous l'encourageons d'ailleurs au quotidien.

Je remercie Mme NANDRIN d'avoir mis en lumière la problématique de la disparition des abattoirs. M. MESTREZ, quant à lui, semble faire les questions et les réponses, je l'en remercie mais je me permettrais de m'immiscer dans sa profonde réflexion, il est parti, on lui dira demain, et de lui donner la position des services provinciaux et, éventuellement, du Collège sur l'évolution de ce dossier.

Ce n'est pas couper les ailes à un canard que de dire que la pénurie d'abattoirs de volailles raisonnablement accessibles pour les éleveurs du territoire de la province de Liège est d'ores et déjà une réalité qui va s'aggraver mi-2018 avec la cession d'activité de l'abattoir de Sclayn, qui se trouve en limite de la province de Liège mais en province de Namur. Ce seront alors plusieurs dizaines d'agriculteurs qui se trouveront en difficulté par rapport aux abattages de volailles, activité essentielle pour la filière ainsi que dans le processus économique et commercial des producteurs, comme vous le rappeliez très justement, Mme la Conseillère NANDRIN.

Des centaines d'éleveurs particuliers seront également impactés.

C'est toute une chaîne économique qui comprend, notamment, le commerce des aliments et matériels d'élevage, la vente et la transformation de volaille et toutes les activités liées qui en sera ainsi perturbée.

Dans un premier temps, le BEP, le Bureau Economique de la Province de Namur, a entrepris une recherche de solution à partir de la fermeture de l'abattoir de Sclayn en tentant de fédérer les producteurs de volailles autour d'un projet d'investissement, un subside d'environ 500 000 € de la Wallonie étalé sur trois ans étant disponible.

Dans cette période, les services de la Province de Liège ne se sont pas ingérés dans les l'initiative namuroise.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2017**

Il me semble essentiel que les producteurs se mobilisent afin d'attirer l'attention des politiques sur cette situation problématique. Sans une démarche remontant du terrain, il me paraît compliqué de se lancer dans ce projet que l'on sait déjà conséquent en terme financier et humain.

Vu le peu d'engouement des éleveurs à participer à cette structure d'investissement, ce projet semble au point mort. Ce n'est donc que tout récemment que les Services agricoles ont été sollicités pour étudier une nouvelle formule.

Plusieurs pistes sont à l'étude. Ainsi, la Province a analysé la piste d'un abattoir mobile : elle s'avère être irréalisable en raison des normes de sécurité alimentaire et elle ne permettrait d'ailleurs que de tuer ses propres volailles donc aucune commercialisation, ce serait donc particulièrement restreint.

C'est désormais la création d'un nouvel établissement qui est envisagée. La Province pourrait s'investir et coordonner la mise en œuvre d'un tel projet, en collaboration avec les autorités impliquées, le SPW, la SPI, les Communes intéressées, nous avons déjà cité Aywaille et Sprimont, il y en a peut-être d'autres et aussi évidemment les éleveurs et leurs représentants.

En effet, la réponse à cette problématique de l'abattage de volailles demande l'implication de toutes les parties prenantes et, au premier plan, l'investissement des producteurs eux-mêmes, tant pour l'implantation d'une nouvelle installation sur le territoire que pour en assurer le fonctionnement quotidien en termes financier et de personnel. Le volet exploitation est sans doute le plus difficile à gérer dans ce dossier.

Ainsi, et de manière coordonnée et concrète, je peux vous annoncer qu'une réunion est prévue dans quelques jours avec les différents interlocuteurs dont le Ministre Pierre-Yves JEHOLET.

Pour redonner un envol à ce dossier important pour l'ensemble de la filière petit élevage, puisse à l'issue de cette entrevue sortir un lapin du chapeau.

M. GERARD, vous avez déposé un amendement budgétaire qui sera discuté en Commission mais je souhaite tout de même dire quelques mots. La survie des insectes, les atteintes du milieu par les polluants, la protection des abeilles et la pollinisation des cultures sont déjà des sujets prioritaires aux yeux de la Province de Liège, et plus particulièrement de son Département Agriculture et Ruralité.

Je vous rappelle que nous sommes une « Province Maya » : autrement dit, nous nous engageons à protéger les abeilles et les insectes pollinisateurs. Plusieurs actions sont menées en ce sens.

Parallèlement au sort des insectes pollinisateurs, et comme vous le savez déjà, la Province de Liège évalue scientifiquement, à travers l'axe 4 de son Laboratoire, plusieurs paramètres environnementaux de son territoire, principalement les perturbateurs endocriniens.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2017

Tout comme le projet que vous nous renseignez, elle le fait sur base du suivi de la faune sauvage, véritable « sentinelle de l'environnement », représentative du milieu dans lequel elle évolue. Si la faune étudiée est différente, le but de son étude est le même : avoir une cartographie environnementale de notre territoire. Ainsi, sur l'idée proprement dite, je peux vous rejoindre entièrement.

L'analyse des foies prélevés sur le gibier permet de mesurer les pesticides organochlorés présents dans l'environnement, tandis que l'analyse des reins est représentative de la présence de cadmium et de plomb. Ces analyses se font dans le cadre d'un partenariat avec la Faculté de Médecine Vétérinaire de l'Université de Liège et son service Santé et Pathologies de la Faune Sauvage.

Le financement de ce projet, élément important, est obtenu par la réorientation de la taxe provinciale sur la chasse. Vous vous rappelez sans doute de ma volonté de la voir supprimée, nous avons finalement préféré la réorienter en faveur de l'environnement. Les chasseurs ajoutent ainsi, je ne vais pas dire à leur arc, mais à leur passion une action supplémentaire aidant à la surveillance environnementale.

Dans votre question, vous évoquez le budget de 35.500 € alloué à la recherche scientifique et erronément renseigné comme dépense obligatoire. Sachez que seule une partie de celui-ci, environ 17.000 €, est destinée aux analyses déjà en place : aucun besoin de l'augmenter donc puisque le reste peut être dévolu à des actions similaires à celle dont vous parlez.

Quant au projet BeeOdiversity renseigné, la Province, déjà engagée dans le suivi d'animaux « sentinelles », peut envisager d'élargir le champ de ses investigations à d'autres paramètres de l'environnement et au suivi toxicologique des abeilles. Ainsi, dans les mois qui viennent, je demanderai aux Services agricoles de se renseigner et d'analyser ce projet et, le cas échéant, si une plus-value d'analyse par rapport à ce que l'on fait déjà, peut-être identifiée, nous pourrions l'intégrer à notre approche, bien que les abeilles ne soient pas – et heureusement – une espèce chassable... Bien entendu, je ne manquerai pas de revenir vers notre Conseil dès que cette analyse en termes d'opportunité aura été réalisée.

Sangliers donc, abeilles peut-être, ... je n'ai pas encore trouvé l'opportunité d'y inclure les blaireaux et ni les castors qui ne cessent de proliférer et d'envahir nos cours d'eaux pourtant la boucle aurait été ainsi bouclée par rapport à nos diverses interventions de cette législature!

Il est toujours agréable d'entendre que le travail accompli est apprécié, M. LEJEUNE, et je vous remercie pour l'intérêt que vous y portez.

Je vous rassure, tout est mis en œuvre dans la limite des moyens du Département Agriculture, pour favoriser les ventes directes également. D'ailleurs nos actions n'auraient pas de sens si elles se limitaient à aider les petits producteurs à distribuer leurs marchandises dans les grandes surfaces sans leur permettre de le faire dans des structures plus petites de commerce locale, type « vente à la ferme ». Ainsi, nos actions se développent sur ces deux axes qui sont, à mon sens, tout à fait complémentaires.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2017**

Nous maintenons également un soutien provincial important à l'émission de télévision réalisée par RTC, « Saveur de chez nous », qui, quasi toutes les semaines, diffuse un reportage sur un petit producteur de notre territoire. Nous sommes également présents lors de foires agricoles, Libramont, Battice en particulier, vous l'aurez constaté, mais aussi de certaines foires commerciales comme chez CORA où nous promouvons nos petits producteurs ou lors d'évènements qui traitent de ce sujet, comme « Nourrir Liège » organisé par la Ceinture Alimentaire-Terre liégeoise.

Nous sommes d'ailleurs en plein milieu de notre tournée de présentation du Laboratoire provincial. Au cours de ces soirées informatives, et au-delà de la conférence présentée, je rappelle aux personnes intéressées l'ensemble de services que nous pouvons leur offrir : l'aide à la commercialisation et aux circuits courts en fait intégralement partie, c'est l'axe 2 de notre Laboratoire. Cet axe aide nos producteurs à répondre aux exigences légales en matière de sécurité alimentaire... J'en profite d'ailleurs pour vous inviter à nouveau à de ces rencontres. Ainsi, nous serons ce soir à Verviers pour parler de la pollution intérieure, puis le 14 novembre à Malmedy pour évoquer les petits producteurs et le développement local durable et, enfin, le 21 novembre à La Reid avec une conférence sur le monde de la chasse et les perturbateurs endocriniens dont on vient de parler au point précédent. Toutes les informations pratiques se trouvent sur notre site internet...

Revenons-en à la commercialisation : la réussite d'un point de vente local passe aussi par la mise en conformité des installations dédiées à la fabrication et à la vente au détail. Des spécialistes issus du Laboratoire se rendent sur place pour préparer les audits AFSCA ou encore pour aider les producteurs à établir leur guide d'autocontrôle.

Comme vous pouvez le voir, nos actions se développent à tous niveaux : de l'élaboration à la commercialisation et à la promotion des circuits courts. Bien sûr, on peut toujours faire mieux et nos services, n'en doutez pas, s'y attèlent tous les jours !

Cela m'amène à la question de M. José SPITS sur l'« Agriculture-Wallonie : Europe 2040 ».

J'en profite pour vous signaler que tout projet citoyen, associatif ou coopératif, en association avec une agriculture durable, intégrée et différencié, est éligible et entre dans la sphère subsidiable par la Province. Aussi, « Agriculture-Wallonie : Europe 2040 » mérite sans doute d'être pris en compte dans cette approche, tout en gardant à l'esprit, pour ne pas saupoudrer les moyens, qu'il faudra aussi veiller à éviter les actions doublons.

C'est pourquoi, lorsque le responsable d'« Agriculture-Wallonie : Europe 2040 » m'a remis, à la Foire de Battice, une plaquette présentant ce projet tout récent, il a retenu toute mon attention. Ce projet n'en est qu'à ses balbutiements mais il est évident que la Province de Liège ne peut qu'être intéressée par cette réflexion qui embrasse l'avenir du monde agricole.

Mme MONVILLE. Ma Collègue Katty FIRQUET a répondu à Mme MONVILLE concernant l'éclairage du terrain de football pour venir en aide à l'action de l'hélicoptère de Bra-Sur-Lienne. Le détail de ce projet vous sera communiqué d'ici peu puisque c'est un projet qui n'est pas encore passé au Collège mais sachez déjà que ce projet sera calqué sur les parkings d'éco-

## SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2017

voiturage donc ce sera plus ou moins le même type de financement et que même les parkings d'éco-voiturage pourront prétendre à recevoir également cette possibilité d'éclairage.

L'autre initiative que vous développez dans votre intervention, Mme MONVILLE, c'est le précompte immobilier avec les Indicateurs-Experts provinciaux. Initialement, la Wallonie, via son Ministre des Pouvoirs locaux de l'époque, a initié ce projet pilote en y associant les Provinces.

En province de Liège, 22 Communes ont répondu favorablement à l'appel.

Ce projet vise à mutualiser les agents provinciaux pour accompagner les Communes dans la démarche de mise à jour des bases de données urbanistiques. Celles-ci sont ensuite traitées par l'administration fédérale du cadastre pour permettre la réactualisation du précompte immobilier.

La Province de Liège est, quant à elle, allée plus loin. Elle a, rappelez-vous, validé en juillet dernier un règlement-tarif qui vise à mutualiser le coût des agents provinciaux chargés de cette mission.

Vous vous interrogez sur l'opportunité pour la Province de mener de telles actions... Je reste convaincu que dans des domaines aussi manifestement différents, la Province reste aujourd'hui encore le niveau de pouvoir le plus apte à répondre de manière efficace aux besoins des citoyens et des pouvoirs locaux. Si cela peut convaincre les plus réticents quant à l'utilité de notre Institution, pourquoi pas.

Le dernier point sur lequel vous nous interpelez va me permettre de faire le point sur l'évolution de ce beau projet qu'est le Plan Climat de la Province de Liège.

Mme MONVILLE, comme chacun le sait, est une bonne sentinelle politico-environnementale, a remarqué l'utilité pour les Communes de participer aux campagnes POLLEC mais aussi les faibles moyens disponibles pour certaines Communes adhérentes afin de mettre en place leurs actions.

C'est en septembre 2015, que la Province de Liège a été retenue par la Wallonie et est entrée dans la campagne POLLEC 2, puis, en juin 2016, dans celle de POLLEC 3.

Comme vous l'avez signalé, il s'agit de 63 entités qui se sont fédérées aujourd'hui, autour du Plan Climat soit environ 730.000 citoyens en province de Liège.

Des plans d'action pour un total de près de 120.000 habitants ont déjà été remis à la Convention des Maires par des Villes et Communes. Ils permettront d'atteindre un gain de CO2 de 247.485 tonnes d'ici 2020 !

La cellule du Service Développement durable fournit un accompagnement spécifique aux Communes, notamment, comme vous le signalez, par la mise en place d'ateliers de travail, 11 depuis le début de POLLEC !

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2017**

Les thématiques suivantes ont été abordées : la création d'un comité de pilotage, la collecte des données, l'évaluation du potentiel renouvelable, la familiarisation avec les outils, la rédaction du plan, le financement des actions, l'adaptation au changement climatique.

Cet accompagnement ne s'arrête pas à ces ateliers car les différentes entités de la Province de Liège ont des caractéristiques et des moyens différents. C'est pourquoi 104 réunions techniques personnalisées de travail ont été organisées jusqu'ici dans les Villes et Communes à leur demande afin de développer des outils spécifiques. Je pourrai les développer lors d'une prochaine Commission mais je vous épargnerai cela aujourd'hui.

Enfin, en ce qui concerne la disparition des Provinces, je rejoins votre avis pour dire que la Province a toujours été une pépinière d'idées. Au fil des années, de nombreux projets ont d'ailleurs été initiés par les Provinces avant d'être repris par les autres niveaux de pouvoir. Pour paraphraser SARDOU, « il y en a qui ont le pétrole »... et, d'autres, les idées !

Le drone acquis dans le cadre d'un marché conjoint initié par la Province de Liège avec la Province du Luxembourg a été livré le 5 octobre dernier au Département Infrastructures et Environnement, M. ERNST nous pose la question.

Je pense, M. le Conseiller, que l'institution provinciale fait les choses dans l'ordre. C'est ainsi que préalablement à cette acquisition particulièrement innovante et utile, deux agents provinciaux, issus tous deux du Département Infrastructures et Environnement, ont obtenu brillamment un brevet de pilotage en avril dernier.

Actuellement, la procédure d'immatriculation du drone est en cours - pas au Luxembourg bien que tentant - mais bien auprès de la Direction fédérale du Transport Aérien ; s'en suivra une validation par le même organisme du manuel d'exploitation qui permettra, in fine, de le faire voler en toute légalité et sécurité.

L'acquisition de ce drone est, je pense, très importante pour la Province de Liège en termes de soutien aux Communes. J'y vois à la fois un intérêt pour nous-mêmes mais également, pour les différents pouvoirs locaux de notre territoire.

Quant à votre demande pour une éventuelle utilisation de cet engin pour la Fédération du Tourisme, ce n'est pas envisagé en l'état actuel des choses mais je regarde mon collègue Président Paul-Emile MOTTARD : si une telle demande devait être faite, je ne crois pas que cela poserait problème même si je pense qu'il doit, tout d'abord, servir principalement des domaines très spécifiques en bénéficiant de l'expertise de services et d'agents dans des domaines très ciblés, liés aux bâtiments et aux infrastructures, c'était le but de l'achat.

C'est ainsi que, de manière non exhaustive, le drone va servir à explorer des toitures et des façades des bâtiments provinciaux dont les accès sont difficiles en prenant des photographies de ces mêmes endroits et en récoltant des données nécessaires à la réalisation de bilans thermiques.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2017

Le drone sera également très précieux dans la gestion des 1.000 km de cours d'eau de deuxième catégorie. En effet, il sera possible de fixer sur l'engin des capteurs qui vont permettre de réaliser des relevés très précis du lit de ces cours d'eau et ainsi, mettre en place une gestion très dynamique de ces ruisseaux en matière de biodiversité mais également, au niveau de la lutte contre les inondations.

Cette expertise qui sera acquise au niveau provincial doit être, et j'en suis convaincu, mise au service des autres pouvoirs locaux.

Aujourd'hui déjà, des synergies nouvelles se dessinent, particulièrement avec nos collègues de la Province de Luxembourg – vous le voyez, Mme MONVILLE, les Provinces de Liège et Luxembourg travaillent déjà ensemble dans de nombreux domaines – où des échanges vont avoir lieu notamment en matière de gestion intégrée des cours d'eau mais aussi, avec les Villes et Communes de notre Province.

Le drone sera également utilisé pour la création, dans le cadre du GIG ASBL, du cadastre des cimetières communaux. Vous le voyez que nos services ne manquent pas d'idées en la matière.

Enfin, concernant la suggestion de Mme PIRMOLIN relative à la revégétalisation ou la végétalisation de nos Villes et Communes, elle vise davantage les mieux urbains, j'en suis conscient, je suis conscient des atouts d'une telle démarche.

Vous évoquiez pour ce faire la création d'une nouvelle cellule. Cependant, cela ne paraît pas utile car nous disposons déjà en notre sein de personnel, que ce soit au niveau de Liège Europe Métropole ou, surtout, au niveau du Service technique provincial.

Ainsi la Province de Liège, via son Département Développement durable qui travaille déjà quotidiennement pour et avec les Communes, pourrait, si cette demande était relayée par les pouvoirs locaux de notre territoire, assurer la mission de coordination et de conseil technique de végétalisation envisagée sous ses aspects de concrétisation ainsi que la veille sur les initiatives et l'aide aux Communes, notamment.

Cela pourrait rentrer dans les tâches qui nous sont dévolues en termes de soutien aux Communes.

Me voilà enfin à la fin de ma, pas trop longue j'espère, réponse à vos questions pour les compétences qui me sont attribuées !

Merci pour votre patience, votre attention et votre intérêt !

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci M. DENIS. J'invite donc maintenant Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale, à venir répondre aux questions qui lui ont été posées. Le verre d'eau est à droite.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2017**

Mme BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune).- Merci M. le Président. Chers Collègues.

Les nombreuses questions que vous m'avez adressées confirment non seulement votre intérêt pour nos activités mais aussi que l'Enseignement et la Formation constituent bien l'un des premiers métiers de la Province de Liège.

Mme DERSELLE m'interroge sur la participation de l'Enseignement provincial au programme Erasmus+, dont on fête le 30e anniversaire en 2017. Vous m'interrogez également sur la construction de la Maison Erasmus à proximité de notre Haute Ecole.

Permettez-moi de souligner tout d'abord que notre participation au programme Erasmus+ touche tous nos niveaux d'enseignement.

Ainsi, nos écoles secondaires, dans le cadre de ce programme, offrent l'opportunité aux élèves de réaliser un stage professionnalisant hors de nos frontières. Cette année, quelque 150 élèves partent en immersion dans une entreprise, dans des domaines aussi variés que l'horticulture en France et en Pologne, l'hôtellerie en Espagne, en France et en Italie également, la construction en France, la puériculture et l'aide aux personnes en Finlande, en Italie et en France.

Notre Enseignement de Promotion sociale n'est pas oublié. Les élèves de la section Agent en accueil et tourisme de l'IPEPS Jemeppe ont effectué un stage dans le sud de l'Angleterre, grâce à un projet Erasmus+. Il était mené en collaboration avec la Totnes European School. Cette première pour notre Enseignement de Promotion sociale a donné aux élèves l'opportunité de s'immerger durant 3 semaines en entreprise dans des hôtels, des centres récréatifs ou des offices de tourisme.

En ce qui concerne notre Haute Ecole, rappelons qu'elle développe depuis longtemps des collaborations avec des institutions d'enseignement supérieur. Au point qu'aujourd'hui elle envoie 135 étudiants en séjour d'études et de stage à l'étranger et qu'elle accueille environ 100 étudiants.

Cette mobilité individuelle des étudiants, mise en place dans une logique de réciprocité avec nos partenaires, est rendue possible parce que la Haute Ecole a signé quelque 200 accords bilatéraux.

Ces stages Erasmus+ permettent non seulement à nos élèves et étudiants d'acquérir des compétences professionnelles, mais aussi de s'enrichir sur le plan humain, en découvrant une autre culture et en gagnant en autonomie et maturité.

Avec sa future Maison Erasmus, notre Haute Ecole complète les nombreux services qu'elle offre déjà aux étudiants de ce programme, à savoir : l'organisation d'une formation accélérée en français, d'une formation à l'interculturalité ou encore d'une semaine d'accueil, où ils pourront découvrir notre patrimoine historique, économique et surtout gastronomique.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2017

Implantée dans un quartier où l'Enseignement provincial est déjà bien présent, entre l'IPES de Seraing et le Campus 2000 de notre Haute Ecole, cette Maison permettra d'accueillir environ 35 étudiants sur trois étages. Sa proximité immédiate avec le Campus 2000 constitue un atout indéniable à deux niveaux au moins. D'une part, ce site accueille la grande majorité, environ 85%, des étudiants Erasmus qui y suivent les cours dispensés en anglais dans le domaine économique ou réalisent un stage en entreprise. D'autre part, ce site accueillera aussi les services administratifs de la Haute Ecole au rez-de-chaussée et au premier étage.

Enfin, dans le cadre de la création récente du Pôle académique Liège-Luxembourg, cette Maison Erasmus s'inscrit dans la mise en réseau attendue des infrastructures de chacun des partenaires.

Autant d'éléments, chère Valérie, qui nous ont convaincus de l'utilité et de la pertinence de la création d'une Maison Erasmus à proximité du Campus 2000 et qui, je l'espère, vous auront également convaincue.

Une petite pause...

Autre projet d'envergure, celui de la construction du Pôle ballon, certains l'ont appelé Pôle Wallon, à Waremme. Ce bâtiment sportif, que nous allons inaugurer sous peu, offrira une belle plus-value à l'IPES de Hesbaye en termes d'infrastructures et de visibilité. Il permettra également de développer une collaboration étroite avec les clubs de basket et de volley de Waremme. Quant à savoir, M. JADOT, si son impact a déjà pu être mesuré au lendemain de cette rentrée scolaire, convenons qu'il est encore un peu tôt. Notons néanmoins que les populations de nos sections Sport-Etudes se sont maintenues.

Nous notons en effet, sur les 5 dernières années, un maintien de la population, avec même une augmentation par rapport aux chiffres de 2010.

Pour rappel, 3 orientations sont organisées au sein du Sport-Etudes de l'IPES Hesbaye : le football, l'athlétisme et, depuis 2014, le basket.

Soulignons que l'IPES Hesbaye, avec le soutien du Service des Sports, propose une charte liant ensemble des acteurs qui participent à la vie de la section « Sport-Etudes » de l'école : élèves, enseignants, coachs sportifs, direction et parents. Cette charte énonce les devoirs de chacun pour mener ensemble un travail pleinement collaboratif dans l'accompagnement et la pratique du sport.

Le sport. Il contribue à l'épanouissement individuel et à l'émancipation collective. La pratique sportive agit à la fois sur le bien-être physique et mental, elle est un partenaire de l'éducation dans l'acquisition de compétences. Le sport de haut niveau est encouragé comme la recherche du dépassement de soi et le chemin tracé par l'excellence.

La démarche sportive tout comme l'accès à la scolarité pour tous est un projet sociétal qui accompagne le jeune tout au long de sa vie.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2017**

A la croisée des chemins entre ces deux mondes, nos élèves sportifs mènent une « double vie » parfois complexe puisque plusieurs partenaires éducatifs sont là pour leur permettre de vivre leur projet. C'est donc pour parvenir à un équilibre harmonieux que cette charte a été créée.

M. LEJEUNE, je partage évidemment votre intérêt pour notre école de batellerie. La voie d'eau est en effet un mode de transport d'avenir et qui est appelé à toujours plus se développer.

C'est précisément dans cette optique que notre Enseignement provincial envisage les formations dans ce domaine.

Les investissements consentis en sont la preuve. Ainsi, avec notre nouveau bateau-école, le « Province de Liège I et II », notre Enseignement demeure à la pointe de la technologie et est parfaitement adapté à ce métier spécifique.

Depuis son inauguration en 2012, il a participé à de multiples actions qui ont permis de le mettre en valeur, lui, ainsi bien sûr, que les professeurs et les élèves œuvrant à son bord.

A titre d'exemple, tout le monde se souvient de la visite du Roi Philippe à bord du bateau-école, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle écluse de Lanaye et du Trilogiport en 2015. Le « Province de Liège » a également été mis à disposition des sapeurs-pompiers de Paris à plusieurs reprises pour des exercices de simulation grandeur nature de la gestion des crises.

En septembre dernier, notre bateau-école a participé aux Journées du Patrimoine, durant lesquelles il a accueilli un public nombreux et intéressé. Tout comme le sont les élèves des écoles primaires qui le visitent chaque année. Sans compter qu'il fait régulièrement l'objet de l'attention de différents médias.

L'agenda du « Province de Liège » continue de se remplir ! En mai, il participera à une activité organisée au port de Bruxelles et, en juin, il sera présent pour l'inauguration d'un musée de la batellerie à La Louvière.

Comme vous pouvez le constater, M. LEJEUNE, la participation de notre bateau-école à toutes ces manifestations témoigne déjà de notre dynamisme en matière de promotion et de communication.

Soyez convaincu que l'investissement de l'Enseignement provincial dans son école de batellerie est à la hauteur des enjeux et qu'il se poursuit, puisque, en 2018, c'est un nouveau simulateur qui sera acquis. De quoi parfaire encore la formation de nos élèves en batellerie, que nous sommes en mesure d'accueillir plus nombreux encore !

Bien évidemment, M. DRION, même si je dois l'excuser, je pense qu'il s'est excusé auprès de moi, la lecture est un point d'orgue pour nos professeurs de français. J'en veux pour preuve les nombreux projets mis en place par nos équipes pédagogiques en collaboration toujours avec les services de la Culture.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2017

Et aussi en collaboration avec la Bibliothèque des Chiroux, nous formons à la lecture de contes nos élèves de la section Puériculture du Lycée Jean Boets.

Nous permettons aussi à nos élèves d'aller à la rencontre de différents auteurs, dans le cadre de « Livr@do » organisé par le Département. La lecture est également approchée à travers différentes visites dans les bibliothèques et à la Foire du Livre de Bruxelles. Citons également la mise à disposition de logiciels d'apprentissage pour nos élèves souffrant justement de troubles de l'apprentissage. Notre Ecole supérieure de pédagogie organise à l'intention des professeurs et instituteurs différentes conférences et formations sur le sujet.

Bien évidemment, nous allons sensibiliser les membres de notre Commission pédagogique dédiée au français, aux actions et projets menés par le Fonds Victor. Nul doute qu'ils y trouveront un intérêt.

Vous m'interrogez encore sur la campagne de l'analyse de la qualité de l'air. Nos écoles n'ont pas été contactées et ne participent donc pas à cette campagne actuelle, puisqu'elle elle vise essentiellement des établissements primaire. Nous ne manquerons pas d'envisager, avec le précieux soutien de nos collègues des laboratoires, toute possibilité en la matière.

J'en viens maintenant à la question de Mme NANDRIN qui m'interroge sur la création d'une section « Viticulture » à l'IPEA La Reid.

Je vous confirme qu'aucune école en Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose d'une formation en viticulture. En effet, il n'existe, dans l'enseignement secondaire, ni profil de formation lié à ce métier, ni programme de cours. Il n'existe pas non plus de dossier pédagogique en promotion sociale, ce qui ne nous permet pas d'y envisager l'organisation d'une formation sur le sujet.

La formation et le programme de cours doivent donc être créés de toute pièce. Ceci est rendu difficile par le processus de limitation de création de nouvelles options instauré par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce moratoire vient compléter le dispositif déjà complexe de programmation de nouvelles options et empêche les Pouvoirs Organisateurs, donc entre autres la Province de Liège, d'ouvrir de nouvelles sections qualifiantes. Nous ne pouvons que le regretter !

Cela dit, j'ai déjà demandé à notre Directeur général de mettre à l'étude ce projet porteur. Le développement de la coopérative « Vin de Liège » en est la preuve.

Soucieux lui aussi d'une diversification de notre offre de formations, M. DRION me demande s'il est possible d'ouvrir une réflexion sur l'organisation d'une formation dans le domaine du traitement de l'eau.

Certes, le traitement de l'eau ne constitue pas chez nous une filière spécifique. Comme pour la viticulture, la création de cette filière est rendue difficile par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ici aussi, la Province de Liège le regrette.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2017**

Cela dit, cette thématique est déjà très largement abordée dans plusieurs cursus, pas cursus, proposés par notre Haute Ecole.

Citons le Bachelier en Agronomie – Orientation Environnement dont les diplômés possèdent de solides compétences dans la maîtrise de la gestion des pollutions, des techniques d'analyse chimique et microbiologique, de l'aménagement du territoire.

Ils sont capables d'assurer la protection et la lutte contre les diverses pollutions des écosystèmes aquatiques agricoles et forestiers. Quant au Bachelier en chimie – orientation biotechnologie, il développe des compétences techniques utiles dans l'analyse et le contrôle de la qualité des eaux. Le Bachelier en construction, option Gestion de l'environnement, aborde lui les questions de l'épuration des eaux et de l'air ainsi que les législations en vigueur dans le domaine.

Signalons aussi la formation des Ingénieurs industriels en Construction qui, grâce à leurs compétences, notamment en topographie et en hydraulique, sont des experts en assainissement et sont amenés à occuper des fonctions indispensables aux entreprises de ce secteur.

Autant de formations qui confirment, si besoin, que notre Haute Ecole prépare déjà aux métiers porteurs, dont ceux liés à la gestion de l'environnement sous tous ses aspects.

En ce qui concerne l'esprit d'entreprendre, il y a, dans notre Enseignement, bien plus qu'une sensibilisation et une réflexion sur le sujet.

J'en veux pour preuve le fait que, depuis plusieurs années, l'Enseignement provincial collabore positivement avec l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation pour encourager et développer l'esprit d'entreprendre de ses étudiants, de ses élèves et de ses enseignants.

Au niveau de notre Haute école, plusieurs actions méritent d'être mises en lumière.

Premièrement, l'adoption du statut d'étudiant-entrepreneur. Celle-ci met en avant la capacité professionnelle de l'étudiant auprès des autres étudiants et des enseignants de sa section, mais aussi auprès de contacts professionnels, gage d'un avenir prometteur.

Outre l'encadrement spécifique de la HEPL, le statut d'étudiant-entrepreneur facilite aussi l'accès au VentureLab, coordonné par HEC-ULiège. C'est-à-dire un accès aux infrastructures et services de cet incubateur pour les étudiants du Pôle académique Liège-Luxembourg. Cette dynamique positive a permis de développer un esprit d'entreprendre qui, petit à petit, conduit nos étudiants vers de belles réussites.

Ainsi, ils participent et se distinguent dans de nombreux événements liés à la dimension entrepreneuriale : les YEP, pour Young Enterprise Projects, dur hein... le concours StarTech, le salon de l'étudiant entrepreneur... A ce titre, je salue la performance de nos étudiants ingénieurs industriels qui viennent de remporter, haut la main, le 1er prix du concours Startech 2017 avec leur projet CHITOSIL. Celui-ci vise à améliorer les emballages des produits, éviter ainsi le gaspillage. D'autres projets montrent également le dynamisme de nos diplômés, à l'origine de la bière, comme j'en parlais tout à l'heure, Curtius ou encore de l'application « Note Campus ».

## SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2017

Mon anglais s'améliore.

Au niveau secondaire, des enseignants participent aux formations proposées par l'AEI. L'esprit d'entreprendre se retrouve également dans différents projets.

Le projet d'entreprise virtuelle « Bag'Attelle » de l'IPES spécialisé de Micheroux, avec ma collègue Katty, et le projet de crêperie à l'IPES Verviers.

Comme vous le voyez, la dynamique d'entreprendre est bien présente dans l'Enseignement provincial et je serai attentive à ce que de nouveaux projets porteurs puissent y être développés.

Last but not least, comme vous le rappelez fort judicieusement, Mme SOHET, la formation des pompiers, des policiers et des secouristes ambulanciers est une des nombreuses actions menées par la Province au bénéfice des communes et des citoyens pour lesquelles son statut supracommunal apporte une réelle plus-value.

Il est en effet indispensable, chère Vinciane, que le Centre d'exercice pratique situé à Amay, pas loin de chez vous, évolue. Les formations initiales et continues que l'Ecole du Feu organise ont été fortement allongées et ses missions élargies. Notre Ecole doit dorénavant organiser les épreuves de recrutement et de promotion ainsi que la formation initiale pour l'obtention du brevet sapeurs-pompiers qui passe de 130 à 264 heures.

Jacqueline, téléphone...

Quant à la formation continue des pompiers, pour garder leur agrément et donc, important, leur métier, elle passe de 6 heures par an en 2016 à 24 heures obligatoires pour 1700 hommes du feu en 2019 !

Cette évolution des activités de notre Ecole du Feu s'accompagne d'un accroissement des subsides octroyés par le fédéral, passant de 586.000€ en 2015 à plus de 1.400.000€ en 2017.

Nous disposerons d'infrastructures à la pointe, dotées à la fois de sanitaires, de classes, de locaux pour le reconditionnement et le stockage du matériel, ainsi que de hangars. C'est primordial pour continuer à assurer les formations pratiques des pompiers dans le respect des normes de sécurité et d'hygiène.

Signalons aussi que la législation oblige aujourd'hui les Zones de secours à organiser elles-mêmes la formation permanente de leurs pompiers. Cela nécessite également des moyens et des infrastructures adéquates. C'est la raison pour laquelle, confirmant sa mission supracommunale, la Province de Liège a signé en septembre 2017 une convention cadre avec chacune des 6 Zones de secours.

Cette convention spécifie les modalités de mise à disposition mutuelle des infrastructures et du matériel pour l'organisation des formations.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2017**

Cette nouvelle infrastructure sur Amay permettra également de répondre à l'évolution des besoins de l'École de Police. Ils y auront l'occasion de s'entraîner à la gestion de l'espace public, en toute sécurité et à l'abri des regards.

Le Centre d'Amay va également devenir le lieu idéal pour l'organisation d'exercices multidisciplinaires de simulation d'attentats ou de catastrophes, où les pompiers, les policiers, mais également les professionnels des services d'urgence vont apprendre à coordonner leurs actions.

Comme vous le signalez, Mme SOHET, la Province de Liège est aujourd'hui l'opérateur incontournable pour la formation des pompiers, des policiers et des secouristes ambulanciers.

Enfin, permettez-moi de vous inviter à noter dans vos agendas la visite du Centre d'exercice de l'IPFASSU à Amay qui est prévue le 30 novembre en matinée.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, chers Collègues, je vous remercie de l'intérêt que vous portez pour les activités menées par l'Enseignement et la Formation de la Province de Liège.

Permettez-moi également de vous remercier pour la qualité des questions posées... et surtout d'avoir tenu jusqu'au bout !

Merci pour votre attention et à tout à l'heure.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Députée provinciale.

**VI. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2017, je le déclare approuvé.

**VII.- Clôture de la réunion**

Je déclare close la séance publique de ce jour. Nous nous retrouvons dès demain, mercredi 25 octobre à 15H00 pour entendre les chefs de Groupe.

La réunion publique est levée à 17H10'.